



FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE THONES

Règlement intérieur 2026-2027

CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour nous contacter :

Téléphone fixe de l'accueil du foyer : 04.50.02.00.76

Email du foyer : contact@foyerdanimation.com

Adresse : 3 rue Chanoine Pochat Baron 74230 THONES

En partenariat avec la FOL (Fédération des œuvres laïques), le Foyer d'animation et de loisirs de Thônes vous propose un accueil de loisirs les mercredis, ainsi que durant les vacances scolaires.

Introduction :

Le présent document présente les modalités de fonctionnement du centre de loisirs aux familles et les règles de vie. Il sera pris en compte par les enfants et les parents.

Qu'est-ce que le Foyer ?

Le Foyer d'Animation et de loisirs de Thônes est une association d'éducation populaire régie par la loi 1901. Il est ouvert à tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements professionnels. Depuis sa création il est affilié à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie.

Mouvement d'Éducation Populaire, elle fonde ses valeurs autour de la solidarité, la tolérance, la laïcité et souhaite en partenariat avec les territoires promouvoir la place de l'Enfant, et les accompagner en leur donnant les clés de la vie en société.

Nous souhaitons à vos côtés, favoriser le lien social, et contribuer à la formation du citoyen, en favorisant l'accès pour tous à la culture, aux loisirs.

Nos objectifs pédagogiques apparaissent dans notre projet pédagogique consultable sur notre site internet. Enfin, notre accueil dépend du ministère de l'éducation nationale et est encadré par la direction départementale de la cohésion sociale.

Le centre de loisirs n'est pas une garderie, mais une structure éducative et sociale. Il est ouvert à tous sans distinction et s'interdit toute activité politique, philosophique ou religieuse. Tout au long de l'année nous mettons en place des projets avec vos enfants autour de ces valeurs, de solidarité, de partage, d'entraide. Au fil des jours, nous accompagnons vos enfants dans leur développement physique, social...

NOS PERIODES D'OUVERTURE ET TARIFS

MERCREDIS

L'inscription se fait au trimestre, selon 5 formules proposées, 8 à 12 mercredis au choix :

Les tarifs indiqués correspondent à l'inscription d'un trimestre complet soit 12 mercredis, au tarif le plus fort.

• Mercredis matins :	8h-12h	Tarif 145€ le trimestre
• Mercredis matins + repas :	8h-13h30	Tarif 210€ le trimestre
• Mercredis après-midis + repas :	12h-18h30	Tarif 210€ le trimestre
• Mercredis après-midis :	13h30-18h30	Tarif 145€ le trimestre
• Mercredis journée + repas :	8h-18h30	Tarif 290€ le trimestre

Trimestre 1 : du 2 septembre au 2 décembre 2026 inclus
Trimestre 2 : du 9 décembre 2026 au 24 mars 2027 inclus
Trimestre 3 : du 31 mars au 30 juin 2027 inclus

VACANCES SCOLAIRES :

Inscription sur 3,4 ou 5 jours durant la semaine, au choix !!

Tarif 145€ la semaine de 5 jours.
Remise de 5% pour le deuxième enfant.
Remise de 10% pour le troisième enfant.
Un prorata est fait s'il y a un jour férié (nous sommes fermés les jours fériés)



Ces tarifs sont les plein-tarifs. N'hésitez pas à nous consulter en nous présentant une attestation de QF Caf ou Msa. Sachez que nous acceptons les bons Caf et les bons Msa.

Nous serons ouverts toutes les vacances scolaires de la zone de l'académie de Grenoble (sauf les deux semaines des vacances de fin d'année et trois semaines en aout).

TARIF ADHÉSION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tarif adhésion à l'association pour l'année 2026-2027 : 13€ par enfant

Un supplément de 20% sur les tarifs trimestre ou semaine sera **demandé aux familles extérieures à la CCVT** (communauté de communes de la vallée de Thônes)

Modalités de règlement :

- Chèque bancaire à l'ordre du foyer d'animation et de loisirs de Thônes
- Espèces
- Chèques ANCV

Le paiement se fait à l'inscription.

LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT :

Nous vous prions, par égard pour le personnel, pour le bon fonctionnement du centre et pour des raisons de responsabilité, de bien vouloir **respecter les horaires de fermeture.**

MERCREDIS

Accueil le matin entre 8h et 9h30 // Accueil le soir entre **17h et 18h30**

VACANCES SCOLAIRES :

Accueil le matin entre 8h et 9h30 // Accueil le soir entre **17h et 18h**

En cas de retard vous êtes tenu d'en informer le personnel. Au cas où un enfant serait toujours présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), **le directeur devra faire appel à la gendarmerie** qui lui indiquera la conduite à tenir.

En cas de retard, une pénalité vous sera facturée 5 euros par tranche de 10 minutes de retard.

UNE JOURNÉE EN CENTRE DE LOISIRS :

8h à 9h30 : Les enfants sont accueillis en douceur. Nous proposons des jeux calmes.

9h30 à 11h30 : Les enfants participent à diverses activités. Ils ont le choix de participer ou non.

11h30 à 12h15 : Temps libres.

12h15 à 13h15 : Prise du repas. Les élémentaires mangent dans le hall du Foyer, et les maternels dans leur salle.

APRES REPAS : Temps calme.

La sieste est proposée à ceux qui le souhaitent, relaxation, dessins, jeux de société.

APRES MIDI : Jeux sportifs, randonnée, jeux collectifs, grands jeux, sorties.

De 16h15 à 17h : Goûter fourni par nos soins / Bilan de la journée.

De 17h à 18h(30) : Accueil des familles, et jeux libres sous la surveillance des animateurs.

REGLES DE VIE

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Ainsi il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

Respect des personnes :

Les enfants ont le droit d'être respecté et de s'exprimer, mais ils doivent également respecter l'autre, quel que soit son âge. Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries...) ne seront pas tolérées.

Respect des locaux :

Il est toujours plus agréable de jouer et d'évoluer dans des locaux propres et bien rangés. Les locaux sont nettoyés après chaque activité. Les sanitaires le sont également. Les adultes doivent veiller au bon déroulement de la journée et les enfants doivent y contribuer, par une attitude responsable (jeter les papiers à la poubelle, aider au rangement du matériel...). Il est interdit de jouer dans les toilettes.

Respect du matériel :

Le matériel est disponible pour tous, les enfants ne peuvent pas le prendre pour leur intérêt personnel. Les enfants utiliseront le matériel de la structure dans sa fonction précise. L'achat du matériel est limité et organisé. Les parents sont responsables pécuniairement de toute détérioration matérielle volontaire.

Règles complémentaires :

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saison et peu fragiles. Des vêtements de rechange peuvent être prévus quel que soit l'âge de l'enfant. En cas de sortie, les enfants doivent toujours avoir une gourde. Il est recommandé de marquer les vêtements et tout objet personnel au nom de l'enfant. En cas de « petit accident », les vêtements prêtés devront être retournés propres.

Droit à l'image :

Les enfants peuvent être pris en photo dans le cadre des accueils de loisirs. Les clichés peuvent être utilisés au cours des animations et éventuellement affichés ou diffusés. Les parents s'opposant à la prise des photos de leur enfant doivent en informer les responsables. (Les cases adéquates doivent être cochées sur la fiche sanitaire).

La directrice du centre représente l'autorité, en suivant les directives de l'association. Elle prend toutes les mesures qui s'imposent pour garantir un bon fonctionnement tant au niveau pédagogique, qu'au niveau sécurité.

Une conduite correcte des enfants est exigée à l'égard du personnel d'encadrement et de service.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement et la vie collective de l'accueil, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation, oralement dans un premier temps, afin d'en informer la famille mais également afin de pouvoir établir un dialogue avec l'enfant.

Toute attitude incorrecte pourrait entraîner l'exclusion temporaire de l'enfant.

SANTÉ DE L'ENFANT

En cas de maladie ou d'accidents au cours des activités, les personnes ou responsables légaux sont contactés. A défaut, il est fait appel aux services d'urgence. Le responsable de la structure prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé et la moralité de l'enfant.

Il est **IMPERATIF** que les parents **signalent dès l'inscription les contre-indications médicales.**

Aucun médicament n'est administré à un enfant, sans ordonnance du médecin (à son nom et récente). Les instructions des parents ne remplacent en aucun cas, l'ordonnance ou le certificat médical. Si médicament il y a, il faut les transmettre directement à un adulte, (éviter dans le sac de l'enfant).

L'automédication est strictement interdite.

Les enfants présentant une affection contagieuse ne peuvent être accueillis. **Au retour de l'enfant, un certificat médical de non contagion doit être présenté.**

Pour toutes allergies alimentaires, ou maladie spécifique il est obligatoire de fournir un certificat médical et un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi en lien avec les parents et le médecin scolaire.

ABSENCES ET ANNULATIONS

SUR LES MERCREDIS :

Annulation possible sur 3 mercredis maximum par trimestre

Condition d'annulation : Nous prévenir le lundi avant 18h pour le mercredi.

Merci de nous avertir par mail ou téléphone.

Remboursement sous forme d'avoir (à utiliser comme bon sur les activités du Foyer, les vacances et les mercredis)

SUR LES VACANCES :

Pour des raisons de sécurité, d'organisation, toute absence, changement doit être impérativement signalé. Il en va du bon accueil de vos enfants. La facturation restera en revanche inchangée, sauf si un certificat médical nous est transmis. Afin de mieux communiquer avec vous merci d'indiquer votre mail sur la fiche sanitaire et de le confirmer en nous envoyant un mail à notre adresse : contact@foyerdanimation.com

En cas d'annulation d'une semaine de vacances, moins de 8 jours ouvrés avant le début de celle-ci, une compensation financière sera retenue.

ENCADREMENT ET CONDITIONS DE SORTIE

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié selon la législation en vigueur. **Les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à l'intérieur de l'accueil de loisirs** et signaler son départ à l'équipe éducative.

- ☐ Mon enfant repart accompagné :

L'enfant ne sera remis qu'aux personnes qui l'ont confié à l'établissement, **ou à des personnes désignées formellement par écrit par les parents ou une ordonnance du tribunal.**

Une pièce d'identité pourra être demandée à cette personne lors de la sortie de l'enfant.

Dans le cas où vous souhaitez qu'une autre personne y soit autorisée, merci de nous faire parvenir une autorisation écrite et signée de votre part pour le jour concerné.

- **S'il s'agit d'accompagnateurs mineurs seuls les membres de la fratrie peuvent récupérer un mineur sous réserve d'un accord des parents ;**
- **L'autorisation peut être suspendue temporairement ou définitivement si l'équipe d'animation perçoit un danger à laisser partir l'enfant accueilli.**

Sortie : Vous êtes tenus de venir récupérer vos enfants dans l'enceinte du Foyer d'animation.

- ☐ Mon enfant repart seul :

Seul un enfant de plus de 6 ans (CP) est autorisé à rentrer seul. La sortie pourra seulement s'effectuer :

- **A horaire fixe (valable pour la semaine, l'année ou le trimestre), et convenu entre les responsables légaux et l'équipe d'animation ;**
- **Une autorisation écrite sera demandée aux responsables légaux ;**
- La fiche d'inscription portant la mention « autorisé » à rentrer seul devra être cochée.

RESPONSABILITE

Le Foyer d'animation ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident qui surviendrait avant ou après les heures d'accueil. Par mesure de sécurité, **les enfants ne doivent pas être en possession d'objets personnels ou de valeurs** (bijoux, argent, jouets...). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

INSCRIRE VOTRE OU VOS ENFANTS

Pour que votre enfant soit accueilli, celui-ci doit avoir 4 ans révolus. Vous devez également nous transmettre les documents suivants. L'inscription sera effective une fois que le dossier sera complet. Il se compose de :

Dossier d'inscription :

- La fiche sanitaire 2026-2027 remplie et signée
- La copie du carnet de vaccination à jour (+certificat médical en cas d'allergies alimentaires)
- Le paiement
- Attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial

Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de nous en avertir

Nous vous demandons d'informer votre (vos) enfant(s) du présent règlement

Le Directeur du Foyer d'animation
et de loisirs de Thônes
Arnaud PILLODS